

Guéret, le 16 décembre 2019

### **La Préfète de la Creuse appelle l'attention des Creusois sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone en hiver**

Magali DEBASSE, Préfète de la Creuse appelle l'attention des Creusois sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

En effet, chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

Le monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et de l'utilisation d'appareils à combustion (fonctionnant au bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole ou propane) mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions qui présentent un risque d'intoxication.

La Préfète de la Creuse, souhaite rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone, qui peut être mortelle :

- ✓ Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion;
- ✓ Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- ✓ N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- ✓ Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage ;
- ✓ Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation ;
- ✓ N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé.

Les premiers signes d'intoxication sont des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements. En cas de suspicion d'intoxication, il faut aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15).

Les organisateurs de rassemblements de personnes (événements familiaux, culturels, religieux...) doivent être tout particulièrement attentifs, car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

En 2018 : 1 073 signalements ont été transmis au système de surveillance nationale des intoxications au monoxyde de carbone, impliquant 3 890 (statistique nationale).

#### **En Creuse :**

En 2018 : le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Creuse a transmis 1 signalement au système de surveillance nationale des intoxications au monoxyde de carbone. 2 personnes ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier.

Au 8 décembre 2019 : le SDIS a transmis 1 signalement au système de surveillance nationale des intoxications au monoxyde de carbone. 6 personnes ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 3 dirigées vers un service de médecine adapté .